

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2023	...
8.2.2.2.	DEL 2023/11	1/2

L'an deux mille vingt trois,

Le 16 mai à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick NECKER, Vice-Président.

Date de convocation : 9 mai 2023	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 9	Votants : 9
Étaient présents : Mesdames LE MEUR, REGANHA, DENEUX, RIODIN, GALLÉ, - Messieurs NECKER, KAOUANE, GUMILA, ROBERT formant la majorité des membres en exercice.			
Absents : Madame EYAMO – Messieurs BERGANO, KILAHY			
Excusées : Mesdames MAGNE, BAMI, LOUVET, MALPIN			

Secrétaire de séance : Madame Valérie REGANHA

Rapporteur : Madame Valérie REGANHA

Objet : Opération « Portage de livres à domicile » : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, la ville de Moissy-Cramayel et le Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant l'intérêt de permettre l'accès au livre et à la lecture aux personnes vulnérables, en perte d'autonomie qui ont des difficultés pour se déplacer et qui ne sont pas en mesure d'accéder aux bibliothèques du réseau par leurs propres moyens, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, le Centre Social Espace Arc-en-ciel de Moissy-Cramayel et l'Espace Seniors du Centre Communal d'Action Sociale de Moissy-Cramayel décident de mettre en place une opération de portage de livres à domicile.

L'Espace Seniors, par le biais de la prestation de portage des repas à domicile a identifié quelques seniors, très isolés dont l'état de santé les empêche de se rendre à la Médiathèque. L'Espace Arc-en-Ciel dispose d'un réseau de bénévoles prêt à se rendre aux domiciles des personnes afin de permettre aux personnes vulnérables l'accès au livre et à la lecture. Afin de mettre en place cette opération de portage de livres à domicile, l'Espace Seniors du C.C.A.S. propose de formaliser un partenariat avec la ville de Moissy-Cramayel par le biais de l'Espace Arc-en-Ciel d'une part et la médialudothèque de Grand Paris Sud d'autre part.

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de fonctionnement et les obligations des différentes parties.

N° de page	2023	...
8.2.2.2.	DEL 2023/11	2/2

Vu le projet de convention en annexe,

Considérant l'intérêt de l'Espace seniors pour ce projet,

Sur proposition du Vice-Président du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,

Approuve

Les termes de la convention de partenariat à signer entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, la ville de Moissy-Cramayel et le Centre Communal d'Action Sociale..

Autorise

Le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**Le Vice- Président du C.C.A.S.,
Patrick NECKER**

La secrétaire de séance

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :

- Notifiée le :

- Publiée le :